



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement RU.01.2011.03 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme RU.01.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil, d'ajouter des dispositions relatives à la lutte aux îlots de chaleur et d'identifier une zone de conservation.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RU.01.2011.03 et intitulé :

Projet de règlement RU.01.2011.03 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme RU.01.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil, d'ajouter des dispositions relatives à la lutte aux îlots de chaleur et d'identifier une zone de conservation

Ce projet de règlement vise à assurer la concordance au Schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil en agrandissant l'aire de nidification et le rayon de protection des héronnières à 200 mètres.

Ce projet vise également à intégrer des dispositions relatives à la lutte aux îlots de chaleur, conformément au projet de Loi 67, sanctionné par le gouvernement du Québec le 25 mars 2021.

Ce projet vise également à identifier le lot 6 326 476 du cadastre du Québec comme zone de conservation. La Municipalité a acquis ce lot en 2022 des familles De Volpi et Walker en suivant la procédure prévue au Programme de dons écologiques administré par Environnement et Changement climatiques Canada.

Une assemblée de consultation aura lieu le **mercredi 1^{er} mai 2024 à 18 h 00** à la salle communautaire Strong, située au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles (Québec) J0R 1A0.

Au cours de cette assemblée, la Municipalité expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. De plus, les personnes intéressées sont invitées à poser leurs questions concernant l'assemblée publique de consultation à la direction générale par courriel au questions@mille-isles.ca.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Mille-Isles, situé au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, ou sur le site Internet de la Municipalité de Mille-Isles, sous l'onglet « règlements municipaux ».

Donné à Mille-Isles, ce 16^e jour d'avril 2024.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier